

## Recherches sociographiques



### Pierre FOURNIER, *Autopsie du lac Meech : la souveraineté est-elle inévitable?*

Gérard Boismenu

Volume 32, Number 3, 1991

Femmes et reproduction

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056648ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056648ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

#### ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this review

Boismenu, G. (1991). Review of [Pierre FOURNIER, *Autopsie du lac Meech : la souveraineté est-elle inévitable?*]. *Recherches sociographiques*, 32(3), 466–468.  
<https://doi.org/10.7202/056648ar>

d'aujourd'hui. Enfin, sur un registre différent, un dernier chapitre présente un plaidoyer en faveur de la reconnaissance active des principes de la démocratie de participation, principes qui devraient orienter les projets de société des socialistes.

Dans ce livre, comme dans ses autres ouvrages, notamment *Parliament vs People* (1984), le politologue Philip Resnick révèle de grandes qualités. Il affiche une remarquable érudition avec près de mille citations ou références dont plusieurs témoignent de sa maîtrise de l'allemand et du français, fait digne de mention puisque, chez d'autres politologues canadiens de langue anglaise, on trouve fort peu de références à des textes de langue française. Il manifeste aussi une exceptionnelle capacité de réflexion et d'analyse. Pourtant, il s'engage. Les conclusions des chapitres traduisent son option en faveur d'institutions représentatives plus «équilibrées», d'une décentralisation plus poussée, d'une participation démocratique accrue, d'un fédéralisme moins unitaire, de projets sociaux plus généreux...

Les personnes qui s'identifient à l'un ou l'autre de ces idéaux auront plaisir à lire *The Masks of Proteus*. Quant aux autres, elles auraient intérêt à le faire.

André BERNARD

*Département de science politique,  
Université du Québec à Montréal.*

---

Pierre FOURNIER, *Autopsie du Lac Meech : la souveraineté est-elle inévitable*, Montréal, VLB éditeur, 1990, 216 p.

L'auteur présente une analyse qui se découpe en trois moments. D'abord, le dossier constitutionnel est présenté et étudié à partir du *Canada Bill* jusqu'à l'Accord du lac Meech. Puis, de la prise en considération des oppositions, qui se sont manifestées à l'égard de l'Accord, et du refus final, l'auteur glisse vers une analyse des forces et des enjeux qui ponctuent la conjoncture politique dans l'après-lac Meech et pose l'alternative de la souveraineté sur les plans linguistique, politique et économique. Pour finir, il passe en revue et dénonce les visions naïvement optimistes sur le rôle de divers acteurs en faveur de la souveraineté. Le passage du premier moment au deuxième n'est pas nettement identifié, mais il n'en est pas moins réel.

En fait, le statut de l'auteur semble devoir se modifier d'un moment du livre à l'autre. Dans un premier temps, Fournier se fait l'analyste qui circonstancie son propos et qui montre les tenants et les aboutissants du dossier constitutionnel. Puis, au fur et à mesure où la conjoncture est abordée, il devient partie prenante du conflit : de la réserve qu'il semblait s'être assignée, il prend parti avec un propos plus engagé, voire dénonciateur. Les jugements se veulent sans réplique et les pointes d'humour sont fréquentes. Dans le même paragraphe, par exemple, on apprend que, à propos de sa démission du cabinet et du caucus conservateur, Lucien Bouchard «n'avait pas le choix» compte tenu de ses engagements antérieurs (combien ont agi autrement malgré de pareils engagements antérieurs!) ou que comme président du comité qui a porté son nom, Jean Charest a fait montre d'un «opportunisme politique qui risque de le hanter longtemps». Dans un dernier temps, l'auteur est tenté de parler au nom du «nous,

peuple québécois». Ainsi il considère que les luttes constitutionnelles des vingt dernières années «nous rapetissent comme peuple».

Ce changement dans la position de l'auteur par rapport à son objet nous fait hésiter sur le genre qu'il adopte finalement le livre : analyse systématique, essai ou manifeste. Cette ambiguïté n'hypothèque cependant pas l'intérêt. En effet, en quelque 200 pages, l'auteur nous rappelle l'ensemble des éléments politiques qui composent la conjoncture politico-constitutionnelle de ces années-ci au Canada. On doit aussi souligner que Pierre Fournier est l'un des politicologues québécois le mieux au fait de l'humeur et des courants de pensée au Canada anglais. Cela est mis à profit dans la discussion proposée sur l'état des forces et la dynamique politique qui caractérisent le système politique canadien hors Québec.

De même, quel que soit le ton adopté dans le troisième moment du livre, l'étude qui est faite de perceptions politiques superficielles prévalant sur la scène québécoise est bien menée et débouche sur une critique serrée de la valeur relative de leurs présupposés. Ici, l'auteur entretient un scepticisme de bon aloi et insiste sur le caractère incertain et sur les embûches du processus d'accession à la souveraineté. S'il s'agit d'un bon antidote à l'euphorie qui s'empare de certains concernant la réalisation de l'indépendance, l'effet est à ce point efficace qu'il se dégage une impression qui va à l'encontre de la perspective de l'auteur. Il nous fait comprendre qu'il est favorable à la souveraineté du Québec et que c'est la seule voie désirable ; toutefois, lorsqu'on termine la dernière partie du livre qui démonte les constructions par trop enthousiastes sur le processus et les acteurs devant y mener, on est pris à se demander ce qu'il reste pour participer et s'engager dans le mouvement menant à l'indépendance. En grossissant le trait, on retient qu'on ne peut se fier à Robert Bourassa ni au P.L.Q., non plus aux gens d'affaires ou aux leaders d'opinion ; de plus, l'État fédéral, loin d'être un acteur démunis, n'a pas la certitude que les États-Unis démontreront une passivité bienveillante. Une fois le tableau noir ci, que reste-t-il pour parler sérieusement de l'accession à l'indépendance ? Est-ce une cause sans acteurs ? Fournier aurait peut-être dû répondre à ces questions qui émergent et qui deviennent de plus en plus insistantes dans les dernières pages du livre.

Avant d'être une branche du droit et des études juridiques, la question constitutionnelle a pour enjeu les compromis à la base du fonctionnement des institutions politiques et la définition des lieux et du mode d'exercice du pouvoir. Que les politicologues s'approprient ce champ d'analyse, c'est un impératif et leur contribution est indiscutable. Cependant, pour donner sa pleine mesure, cette analyse doit pouvoir s'alimenter de l'apport des études juridiques. On peut s'étonner, par exemple, que les premières pages du livre, traitent du dossier constitutionnel, aient pour appui documentaire principalement des coupures de presse et non des textes plus systématiques portant sur la question. L'analyse aurait ainsi pu être plus serrée et plus fine. D'autre part, même si, pour l'essentiel, celle-ci est correctement menée, le texte comporte certains glissements ou inexactitudes.

En voici trois exemples. L'auteur affirme que «la position minimale du Québec depuis les années 1960 a toujours été» (p. 24) de subordonner le rapatriement de la constitution au partage des pouvoirs. En fait, c'est la position qui a motivé le Québec à ne pas ratifier la formule Fulton-Favreau en 1965 et qui s'est précisée dans le débat qui remettait en cause l'acceptation préalable de la formule par Jean Lesage en 1964. L'assentiment de Lesage s'explique par le fait que le gouvernement n'avait pas défendu officiellement cette position jusque-là.

Plus loin, l'auteur reprend à son compte un amalgame diffusé dans certains milieux pour nier que la Charte ne consacre que des droits individuels. Il souligne en effet que le gouver-

nement Trudeau n'a pas reculé devant la reconnaissance constitutionnelle d'appartenances collectives des individus —à preuve : les femmes, les jeunes, les handicapés, les minorités linguistiques—, sauf quand il s'agit de l'appartenance nationale des Québécois (p. 26). Or, la Charte des droits est d'abord et avant tout basée sur des droits individuels et ceux qu'on désigne comme collectifs sont plutôt des droits accordés aux personnes identifiées à certains groupes, d'où les appartenances citées plus haut. Ces droits «collectifs» ne doivent pas être confondus avec ceux qui renvoient à l'existence d'une communauté à laquelle on reconnaît des droits en tant qu'entité collective. De ce point de vue, on a reconnu les droits des autochtones sans en donner un réel contenu en 1982, mais on s'est toujours refusé d'en reconnaître de semblables à la communauté québécoise. Pour la clarté du débat, il faut éviter de confondre le droit à l'égalité des handicapés et d'hypothétiques droits de la communauté québécoise qui auraient des répercussions sur ses propres institutions politiques.

Parlant du changement de la conjoncture au cours des années qui ont suivi l'accord Meech-Languevin, Pierre Fournier écrit : « Si on avait voulu provoquer délibérément l'échec de l'Accord, on n'aurait pu faire mieux que de suggérer un processus de ratification de trois ans. » (p. 97.) Cela laisse entendre qu'on a pris une décision en 1987 quant au délai maximal de ratification. Or, il n'en est rien. Dans le *Canada Bill*, il est prévu que, lorsqu'un amendement nécessite la formule « 7 provinces et 50 % de la population », le délai maximal est de trois ans, et lorsqu'il faut la règle de l'unanimité, il n'y a pas de terme à la procédure. Avec Meech, on s'est conformé à la constitution. Compte tenu qu'il s'agissait d'un ensemble dont certains éléments nécessitaient l'unanimité et d'autres le « 7 et 50 % », la constitution a été interprétée de la façon suivante : l'unanimité en, au plus, trois ans, au plus. On pourrait plutôt dire qu'avec ces règles, tout se passe comme si Trudeau avait veillé à ce que les amendements à son œuvre soient rarissimes.

En somme, ce livre est utile pour qui veut comprendre de la conjoncture politique de 1987 à 1990 et suivre l'évolution du dossier constitutionnel. La présentation qui est faite témoigne des qualités discursives de l'auteur et d'une bonne maîtrise de l'état des forces au Canada et au Québec. Il s'agit d'une autopsie approfondie de la dépouille, mais je ne suis pas certain qu'on apporte une réponse directe à la question qui apparaît en sous-titre de l'ouvrage : *La souveraineté est-elle inévitable ?*

Gérard BOISMENU

*Département de science politique,  
Université de Montréal.*

---

Roch DENIS (dir.), *Québec : dix ans de crise constitutionnelle*, Montréal, VLB éditeur, 1990, 310 p.

Alors qu'on est porté à croire que la majorité des citoyennes et citoyens canadiens ne veulent absolument plus rien savoir du sempiternel débat constitutionnel, ce dernier se retrouve encore au sommet de l'ordre du jour politique de ce pays. Depuis le « rejet » de l'Accord du lac Meech en juin 1990, les publications ne cessent de se multiplier : rapports proposant rien de